

26 LM 03014

(01/1942 - 12/1942)

Conférences du Directeur général:
éléments.

décision n^o: 2180 à 2358

Conférence du Directeur Général.

Année 1942.

n° 2180 en n° 2358.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 5 janvier 1942.

2180 °- Horaires.-

M fera des propositions à M.le Directeur Général:
pour l'établissement d'une correspondance tri-hebdo-
madaire Vichy-Lyon-Genève.

M

2181 °- Laissez-passer.-

Le Secrétariat de la Direction Générale filtrera:
tout spécialement les demandes de laissez-passer pro-
venant des Services et Régions, de manière à éviter
tout abus.

Secrétariat
de la
Direction
Générale.

Handwritten notes in the top left corner, including the name "G. W. ...".

Faint, illegible text in the middle section of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Another block of faint, illegible text located in the lower middle section of the page.

A final block of faint, illegible text at the bottom of the page.

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 6 janvier 1942.

Ly 13/1/42

2182°- Travaux.-

V enverra à chaque Région copie des correspondances :
de principe relatives aux travaux de premier établis- :
sement et tiendra au courant la W.V.D. des décisions :
du Secrétaire d'Etat aux Communications en cette :
matière. :

SECRET
Y
SECRET

Ly *1/14/41*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 10 janvier 1942.

2183 °- Prix de revient des réparations de matériel. :

Le Service T présentera à M. le Directeur Général :
la comparaison entre les prix de revient des ateliers :
de la S.N.C.F. et ceux de l'industrie privée, en :
faisant ressortir les différences de prix qui peu- :
vent exister dans chaque groupe entre les différents :
établissements. :

T
D.G.

°- Clause de responsabilité des entreprises. :

Chaque Service M, T, V et C proposera à M. le Di- :
recteur Général la désignation d'un représentant :
chargé d'examiner cette question en liaison avec le :
Service du Contentieux, *avec en plus conseil de M. Albert* :

M
T
V
C
X

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 15 janvier 1942.

LM 15/1/42

2184 °- Journée continue.-

Dans l'éventualité de l'institution de la journée continue en octobre 1942, le Service V se préoccupera de l'organisation matérielle à réaliser en matière de réfectoires (emplacements, dispositions techniques).

V

2185 °- Surveillance de la répartition des stocks de charbon entre dépôts.-

La Commission M, T, A se réunira aussi fréquemment que l'exige la situation, à la diligence du Service T.

T
M
A

qui rendra compte verballement à chaque conférence du Mater

My

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 19 janvier 1942.

94

B
T
K
R
I
V
E
S

2186 °- Entretien des lignes affermées.-

V, en liaison avec M, vérifiera dans quelles condi-
tions l'entretien des voies affermées est assuré. Au
besoin, la redevance allouée aux fermiers pour cet
entretien sera révisée si les travaux d'entretien ne
sont pas régulièrement effectués faute de matériaux.

V
M

My 1/2 2/11

B
T
K
R
I
V
E
S

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 20 janvier 1942.

My
Bigot
LM

2187°- Ligatures type P.L.M.-

M examinera avec A les conditions d'approvisionnement de ces ligatures dont les Régions se plaignent de manquer.

M
A

2188°- Recours aux réserves des usines hydrauliques.-

M. le Directeur Général demande à A de préparer une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications ayant pour objet de prendre acte des décisions relatives à l'utilisation de nos réserves hydrauliques.

A

2189°- Mesures à prendre comme suite aux restrictions d'électricité.-

MM. SANTINI et CHAMAYOU se tiendront en liaison permanente avec M (M. LONG), T (M. BIGOT) et V (M. NEBOUT) pour toutes les mesures relatives aux restrictions d'électricité et touchant à l'exécution du service de la S.N.C.F.

MM. SANTINI.
CHAMAYOU.

M (M. LONG).
T (M. BIGOT).
V (M. NEBOUT).

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 22 janvier 1942

h 1324/1

2190 °- Priorité aux guichets.-

C participera avec M, à la Commission chargée
de définir les droits des porteurs de cartes de
priorité aux guichets de la S.N.C.F.

C
M

2191 °- Ravitaillement en fourrage des correspondants
S.N.C.F.-

Ally

V, saisi par C, recherchera les terrains de la
S.N.C.F. qui pourraient être mis en culture pour
favoriser l'approvisionnement des correspondants
S.N.C.F. en fourrages.

V
C

DECISIONS DE LA CONFERENCE DE M. LE DIRECTEUR GENERAL
du 26 Janvier 1942

Ly 13/2/42

2.192° - Location à la Compagnie Industrielle de Matériel de Transport des Ateliers de MANTES -

pourra être autorisée à effectuer
T-étudiera les conditions auxquelles la C.I.M.T. pourra être autorisée à effectuer des travaux dans les Ateliers de MANTES pour le compte d'Entreprises étrangères à la S.N.C.F.

T

2.193° - Prolongement de l'embranchement des usines PEUGEOT à VALENTIGNEY (Lettre de la Société PEUGEOT du 3 Décembre 1941) -

Le Service C demandera à la Région du Sud-Est de hâter l'étude de la question.

C
V

2.194° - Plan de protection des sous-stations et des usines électriques -

Toutes les questions concernant la sécurité et le gardiennage des sous-stations et des usines électriques seront centralisées par le Service V.

V
P

2.195° - Ruptures de rails -

renouveler les rails pour la Cabane de 28

une note Le Service V attirera l'attention de la D.C.T. sur les nombreuses ruptures de rails occasionnées par le froid, notamment sur la ligne de CHARTRES au MANS.

V

2.196 ° - Majoration des tarifs -

MM. DUGAS, PERNOT et ~~COULLIE~~ veilleront à ce que les chiffres susceptibles d'être présentés par la S.N.C.F., lors du débat au Conseil Général des Transports, ne puissent être considérés comme pessimistes.

M. COULLIE examinera dans quelle mesure il peut être fait état, lors de la discussion, des majorations de prix approuvées par les Comités d'Organisation.

O

B

A

DECISIONS DE LA CONFERENCE DE M. LE DIRECTEUR GENERAL

du 27 Janvier 1942

2.197°- Application des tarifs d'exportation aux transports des phosphates de CARONTE sur NICE et MENTON (Mémento de la Délégation Française à la Commission Italienne d'Armistice) -

ms de fera

lettre
le projet de réponse
après de l'avis compte

C préparera à ce sujet, d'accord avec B, un projet de lettre au Ministre ~~tenant compte des dispositions de l'article 18 de la Convention du 31 Août 1937.~~

$\frac{C}{B}$

2.198°- Trafic des potasses sur ROUEN -

C préparera une note pour M. le Président exposant quelle a été la consistance de ce trafic au cours des derniers mois.

C

2.199°- Mise à la disposition du Service des Gardes des Communications de certains locaux S.N.C.F. -

M, d'accord avec P, fournira à M. ANTONINI toutes indications utiles en vue des négociations à mener avec le Service des Gardes des Communications.

$\frac{M}{P}$

2.200°- Stock de charbons (Dépêche Ministérielle du 20 Janvier 1942) -

T préparera un projet de lettre au Ministre indiquant que le stock en Z.N.O. est, dès maintenant, inférieur à 100.000 tonnes et rappelant que la S.N.C.F. renseigne périodiquement le Secrétariat d'Etat aux Communications sur la situation de ses approvisionnements en combustibles.

$\frac{T}{A}$

2.201° - Contrats de culture (Lettre de M. FAVIERE du 17 Janvier 1942) -

A préparera un projet de réponse prenant acte de la décision prise par le Ministre.

La S.N.C.F. ne passera plus à l'avenir des contrats de culture, mais terminera la campagne actuellement en cours.

Objet de lettre de A du 14/2/42

2.202° - Activité des agents licenciés -

Le rapport bi-mensuel du Directeur Général au Ministre sur la répression des menées anti-nationales fera état des renseignements qui seront dorénavant fournis par les Régions à ce sujet.

P

2.203° - Fourniture des imprimés -

Le tirage du chiffre de chaque imprimé doit être évalué avec exactitude lors de la commande, afin d'éviter aussi bien des réimpressions ultérieures que du gaspillage de papier.

L'attention des Chefs de Services Régionaux sera attirée sur ce point à l'occasion ~~d'une prochaine conférence~~ *de prochaines conférences*

M
T
V
C
A

2.204° - Réglementation du travail -

P préparera une note pour le Président au sujet de la demande de réduction de la durée du travail présentée par le Comité d'Organisation Syndicale (audience du 31 Janvier 1942).

P

CR de P du 5/2

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 3 février 1942.

2206 °- Graissage des wagons MITROPA.-

T tiendra M.le Directeur Général au courant de l'en-
quête qu'il effectuera à ce sujet en liaison avec M.

✓
M
D.G.

CR de T
du 29/4

Ly

Handwritten signature and date: 2/9/42

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général du 9 Février 1942

Handwritten mark resembling a stylized 'G' or 'S' with a vertical line through it.

2.208°- Tournée de M. le Président sur les lignes de la Ceinture -

M mettra au point le programme de la tournée.

M

2.209°- ^{non} Transports de camions au départ de la zone occupée -

C veillera à l'application très stricte des instructions données antérieurement par le Ministre et qui viennent d'être rappelées par dépêche du 7 Février 1942.

C

2.210°- Fourniture de boyaux de freins -

T examinera l'intérêt que présente le nouveau procédé de fabrication préconisé par la Maison BERGOUGNAN et modifiera, s'il y a lieu, les clauses du cahier des charges afin de permettre la mise en route de cette fabrication.

T

LM *14/2*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 10 Février 1942

2.211°- Approvisionnement en combustibles -

A préparera un projet de lettre du Président
au Ministre exposant quelles sont nos prévisions
actuelles sur l'évolution du stock compte tenu,
d'une part des expéditions effectuées par le Nord
et le Pas-de-Calais du 1er au 10 Février et,
d'autre part, des contingents qui vont nous être
attribués pour le mois de Mars.

*CR de A du
16/2/42*

A
T

2.212°- Briquettes de chauffage -

A examinera les propositions de la firme
GEKA en ce qui concerne la fabrication de
briquettes de chauffage à partir du poussier
de charbon de bois.

A

2.213°- Contingent d'huiles -

A tiendra le Répartiteur des huiles au
courant des réserves bloquées qui nous ont été
remises hors contingent.

*Est ce bien
à insérer
par écrit ?*

A
T

2.214°- Desserte de la banlieue Ouest -

M vérifiera que les restrictions de parcours
apportées dans le service de la banlieue Ouest
ont bien été calculées sur la base des éléments-
kilomètres et non pas seulement sur la base des
kilomètres-trains.

M
T

2.215°- Application des conventions fixant le régime
des relations entre la S.N.C.F., les chemins
de fer algériens et les chemins de fer du MAROC -

F préparera un projet de lettre aux chemins

*CR de F
du 3/3/42*

T

de fer algériens et aux chemins de fer du MAROC :
indiquant que le montant des sommes à rembourser :
à la S.N.C.F. devra tenir compte, pour l'exercice :
1941, des majorations de salaires intervenues :
au cours de cet exercice. :

dk

16/3
9.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 11 février 1942.

Ly

2216 °- Récupération.-

et A

M. le Directeur Général est bien d'accord pour que le Service T, en liaison avec V, organise un stand faisant ressortir les initiatives de la S.N.C.F. en matière de récupération.

T
V
A

2217 °- Trafic de détail.-

Uend

M aura recours simultanément, en ~~liaison~~ avec C, pour réduire le trafic de détail au niveau imposé par le manque de wagons :

- M
C
- a) au procédé du contingentement en wagons des différents établissements,
 - b) à l'exclusion de certaines matières du trafic de détail.

M
C

Les propositions de ces deux services sont soumises d'urgence au D G

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 16 février 1942.

166
Ly 19/2
9

2218 °- Trafic de la ligne de Vincennes.-

M, en liaison avec les Régions, examinera les mesures propres à améliorer l'acheminement des wagons P.V. sur la ligne de Vincennes.

M

2219 °- Intérêts de retard.-

Il y a lieu de prévoir systématiquement, dans les traités passés avec les Administrations publiques, une clause assurant le paiement d'intérêts en cas de retard de paiement.

A
M
T
V
C
F

Secrétariat Général.

2220 °- Frais d'entretien des locomotives mises à la disposition de la Reichsbahn.-

M. DUGAS reprendra cette question avec T en vue de protester contre la position prise par les W.V.D. à ce sujet, en faisant ressortir que les contrats de location ne couvrent que la seule privation de jouissance.

M. DUGAS.

T

alors du 12/3/42.

M. Dugas

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 février 1942

2221 °- Transport des charbons S.N.C.F.-

A interviendra auprès de l'Administration pour exposer que la S.N.C.F. ne pourra avoir recours à la voie d'eau pour le transport des houilles de traction qu'une fois le stock reconstitué à un niveau suffisant.

A

2222 °- Briquettes de fraïsil.-

Il y a lieu, pour A, de n'accepter que des marchés de transformation pure et simple pour la fabrication de briquettes à partir de fraïsil.

A

2225 °- Approvisionnement des réseaux secondaires à voie normale.-

A réunira à ce sujet une Commission des Services A T V pour définir les mesures de contrôle indispensables à l'instruction des demandes des Réseaux secondaires.

A
T
V

Ly 188/10
9.

Remerciement du matériel

D E C I S I O N

prise par Monsieur le Directeur Général *Directeur Général*

à la réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 19 février 1942

2224° - Revision des imprimés de déclaration d'expédition en vue d'une réduction de la consommation de papier. - :

C provoquera, à ce sujet, une étude en commun
des Service C, F, M, O.

C
F
M
O

Ly *28/2*
9

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 23 février 1942.

Handwritten signature and initials

2225

•- Electrification et essais.-

1°- Le Service T interviendra auprès du Comité d'organisation de la construction électrique pour obtenir que les constructeurs échangent leurs licences de telle sorte que la S.N.C.F. puisse, à l'occasion des commandes à venir, choisir un type donné de locomotives à construire en banalité dans les différentes usines. On fera valoir à ce sujet la nécessité de normalisation du matériel construit en série dans un stade donné de la technique.

2°- Le Service T donnera suite à l'essai de liaison entre essieux à entreprendre sur des 2D2 en construction.

3°- M.LEGRAND, président de la S/Commission T-V des essais de locomotives, fera à M.le Directeur Général un compte rendu des essais entrepris et à entreprendre pour pouvoir juger de la tenue de voie des locomotives et établira un programme précis à ce sujet. Au besoin, il sera fait appel à des techniciens ou savants de l'extérieur pour aider la S.N.C.F. dans cette étude fondamentale.

Ch. R. T. du 21/4/42

M
V

2226

•- Réduction de l'immobilisation des wagons avariés.-

M, en liaison avec T, étudiera pour les installations de triage à réaliser, les moyens de réduire au minimum les immobilisations de wagons atteints d'avaries réparables en un temps très court, en prévoyant des chantiers d'entretien et des relais de pièces de rechange au voisinage immédiat des voies de triage.

M
T

OK
85/2
179


D E C I S I O N S

de la Conférence du Directeur Général du
24 Février 1942

2.227° - Transports en service -

Des instructions seront données aux Services pour éviter que ~~des~~ transports de cette nature donnent lieu à des circulations de wagons insuffisamment chargés.

par échange avec V&T T. G. pour leur part de la V&T T. G. pour leur part de la V&T T. G.

2.228° - Effectifs -

Les Services M et T examineront si la baisse du trafic ne justifie pas des diminutions d'effectifs. Des propositions seront faites à ce sujet au Directeur Général à l'occasion de la révision budgétaire d'Avril.

T V M

M T V P

2.229° - Vols -

M étudiera une formule de primes à accorder
au personnel de surveillance tenant compte du
nombre de vols constatés et du nombre d'arresta-
tions opérées.

M

P

notamment

(M.P.)

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 28 février 1942.

Ly 12/29

2250 °- Restrictions d'électricité.

A, T et V saisiront M. le Directeur Général adjoint :
des demandes de dérogations nécessaires aux fournis- :
seurs de la S.N.C.F. pour le cas où l'arrêt de l'in- :
dustrie ~~un jour par~~ ^{pendant cette} semaine serait décidé. :
:

A
T
V

2251 °- Ligne de St-Jean-de-Maurienne à Modane.

M, d'accord avec T et O, définira la capacité de :
transport de cette ligne compte tenu de l'équipement :
électrique. :
:

M
T
O

Ly

Handwritten signature and initials

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 2 mars 1942.

Handwritten mark

2232 °- Gardes des Voies de Communications.-

M préparera une lettre à la signature de M.le Directeur Général appelant l'attention du Service des Gardes des Voies de Communications sur la nécessité de respecter strictement les règles de sécurité, en ce qui concerne en particulier la circulation sur les voies.

M

2233 °- Locomotives.-

T soumettra à M.le Directeur Général le résultat du calcul des locomotives nécessaires à l'exécution du trafic du 2ème semestre 1941.

T

CR de T du 14/4/42

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 3 mars 1942.

2234 °- Trafic.-

Il y a lieu pour le Service M de surveiller les reports de trafic de détail de la P.V. sur la G.V. pour éviter une diminution du rendement du matériel.

M

2235 °- Revision du budget.-

Il est demandé aux Services M, T, V de préparer la revision de leur budget d'ici le 1er avril à l'aide des résultats sommaires établis par le Service du Budget et des prévisions de parcours tenant compte des réductions récemment apportées au trafic voyageurs et du maintien des parcours marchandises.

M

T

V

2236 °- Habillement des apprentis.-

A tiendra compte dans les chiffres à exposer au Ministère de la Production Industrielle des besoins d'habillement des apprentis qui lui seront précisés par T (en liaison avec V).

A

T

V

2237 °- Attribution de matières.-

A renseignera M. le Directeur Général sur les retards avec lesquels les bons matières sont honorés pour les différentes catégories de matériel voie et traction.

A

OR de H
du 16/4.

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 12 mars 1942.

2238 °- M.N.- (Méditerranée-Niger).

Il y a lieu, pour tous les Services S.N.C.E.,
de demander au M.N. des bons-matières en échange
de nos livraisons de pièces ou de matières, le
M.N. ayant un contingent spécial.

V
A
T
V

V
préparer
et à l'usage de
une lettre au
S. N. C. E. pour
leur information
sur le contingent

16/3
79

Ry

Ry

DECISIONS de la CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 13 mars 1942.

10/8
p. 9.

2239 °- Utilisation de voitures-lits.

OR de 1
du 30/3/42

M, en liaison avec C, proposera à M. le Directeur Général un taux de facturation par les W.L. à la S.N.C.F. de voitures-lits utilisées à des tournées.

~~M~~
C

2240 °- Bois.

A (M. DUFRIER) représentera en nom la S.N.C.F. vis-à-vis de l'extérieur et en particulier des Autorités allemandes pour toutes les questions relatives à la répartition des bois, quel que soit le Service acheteur (A ou V).

A
V

Ly *Ly* *15/10/42*
DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 mars 1942.

2241 •- Remboursement de transports militaires français. :

F, en liaison avec C et M, reverra le chiffre :
des parcours militaires de l'Armée française en :
mai et juin 1940. :

F
C
M

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 21 MARS 1942

H. L.

— *My*
Ly

2242 •- Etudes de gares.-

M. le Directeur Général est d'accord pour que ;
V et M proposent l'envoi d'une mission en Italie, ;
à laquelle participeraient des représentants des ;
Régions, *Suburana* pour étudier sur place les dispositions ;
constructives des gares voyageurs. ;

V
M

SEK RIVES

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 23 MARS 1942

2243

°- Suite à donner à la lettre SA 951 du 18 mars 1942 de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

1°- M. AURENGE examinera du point de vue juridique le 2ème alinéa (mention du prix sur l'ordre de réquisition) et donnera son avis à M. le Directeur Général.

X

2°- O préparera lettre à la W.V.D. lui demandant de faire connaître quels sont ses organes locaux qualifiés pour émettre un ordre de réquisition.

O

3°- O, en accusant réception de la lettre du Ministre, demandera si la fourniture de matières ou la remise des bons correspondants doit être effectuée préalablement à toute exécution par la S.N.C.F.

O

4°- O recherchera la référence exacte de l'ordonnance allemande visée dans la lettre du Ministre.

O

2244

°- Demande de cession d'outillage par les Autorités allemandes.-

La D.G.T. (M. CLAUDON) autorise les Services de la S.N.C.F. à communiquer à la W.V.D. la liste des machines-outils susceptibles d'être cédées par la S.N.C.F.

T
V

2245

°- Défense passive des Centraux téléphoniques.-

On exécutera les travaux de protection individuelle du personnel qui n'exigent pas de bons matériaux et on demandera pour le surplus les bons matériaux nécessaires aux Autorités allemandes.

V
M

Monsieur DUGAS

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 26 Mars 1942

2.246° - Contrats de vente ou de location d'outillage -

M. DUGAS réunira les Services T, V et X en vue de la préparation de contrats pour cession ou location d'outillage à la D.R.

2.247° - P.C. de NANCY -

M. le Directeur Général décide de surseoir au transfert du P.C. de NANCY.

O
T
V
X

M

T.S.V.P.

11
CONFIDENTIEL

2.248° - Stocks de charbon -

Il y a lieu d'établir une lettre très documentée au Ministre sur la nécessité d'aborder l'hiver 1942 avec un stock nettement supérieur à celui indiqué par le Répartiteur des Charbons.

A
C
10/10/42
de

~~A~~

.....

Ly

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 avril 1942.

2250°- Parcours de manoeuvres inscrits au budget.-

T et M se rapprocheront de B en vue d'inscrire:
dans les prévisions budgétaires un chiffre détermi-
né de parcours de manoeuvres calculés à part au
lieu d'un simple pourcentage des parcours de trains.

T
M
B

Ly

16/4/42

SEVIER
M 33
RIVES

d

H. L.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 20 avril 1942.

- 2251 °- Perception des frais de magasinage sous halle.- :
: C
C fera le point de cette question avec les Régions et rensei- :
gnera M.le Directeur Général. : Toutes Régions
: D.G.
-
- 2252 °- Difficultés rencontrées dans l'exécution des services de corres- :
pondance.- :
: C
C étudiera avec les Régions les mesures à prendre pour préve- :
nir les défaillances de nos correspondants dans les localités si- : Toutes Régions.
gnalées. :
-
- 2253 °- Régime d'échange du matériel entre la France et l'Allemagne.- :
: O
O résumera les arguments à faire valoir en vue de la reprise :
d'un régime conforme aux principes du R.I.V. entre la France et :
l'Allemagne. : O
-

Ly

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 21 avril 1942.

2254

•- Travaux effectués sur le matériel roulant à la demande des Autorités:
allemandes et fournitures de pièces de rechange.-

F, en liaison avec O et T, transmettra aux W.V.D. les factures : F
de pièces de rechange et de réparations, en se référant, dans cette : O
transmission, aux derniers projets de contrats tels qu'ils ont été : T
présentés par le Colonel PAQUIN au Général KOHL. :
:
:
:

BANK PRIVES

DECISIONS

Best 9.
[Signature]

prises à la Conférence du Directeur Général du 28 Avril 1942

[Signature]

2.255°- Rattachement au Sud-Est des Services de la gare d'IS-sur-TILLE.-

M. LEGUILLE attirera de nouveau l'attention de la W.V.D. sur les raisons qui nécessitent ce transfert.

M.LEGUILLE

2.256°- Recettes comptables et recettes publiées.-

Les différences constatées entre les recettes comptables et les recettes publiées ont principalement pour cause les modifications survenues dans les courants du trafic international. Il y aura lieu de veiller à ce que la situation se régularise au plus tôt et de ~~diminuer de 30 %~~ *de diminuer de 30 % les recettes à publier pour le mois en cours en ce qui concerne le trafic international.*

F

2.257°- Commandes de radiateurs de chauffage électrique- Procès-Verbal de la séance de la Commission des Marchés du Lundi 13 Avril.-

T préparera un projet de lettre au Ministre attirant son attention sur les observations présentées par ~~la Commission~~ *la Commission* et signalant, d'une part, que les prix de revient ne peuvent être établis dans des ateliers témoins, d'autre part, qu'il n'appartient pas à la S.N.C.F. de procéder à l'installation d'ateliers de cette sorte.

T

2.258°- Circulaire de la Direction de l'Electricité sur les branchements clandestins.-

Cette circulaire sera diffusée dans les Services accompagnée d'une note demandant que les branchements clandestins soient recherchés et supprimés non seulement par mesure d'économie de courant, mais par mesure de sécurité.

A

2.259° - Approvisionnement en grumes des sciées de la S.N.C.F. (y compris la sciée de la Vie)

à adhés

Pour faciliter le ravitaillement en grumes de la S.N.C.F., le Service A est autorisé à s'adresser au Comité d'Organisation de la Production Forestière, sous réserve que les cartes soient délivrées au nom de la S.N.C.F. et non à chaque Etablissement.

A

CHARGE ET FREINAGE

Bois	Bois
Bois	Bois
Bois	Bois

LOUISSEMENT

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 11 mai 1942.

2260 •- Régulation de voie unique.-

M recherchera une formule donnant explicitement aux chefs de
gare de voie unique des sections régulées l'initiative indispen-
sable en cas d'accident ou de secours.

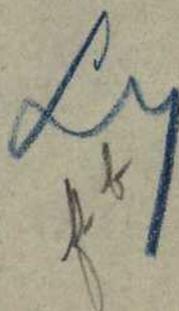
M

2261 •- Voitures mises à la disposition de la Reichsbahn.-

M.le Directeur Général est d'accord pour que soit demandée à
la W.V.D., à l'occasion de l'élaboration d'un programme de répara-
tion, la liste des voitures S.N.C.F. mises à la disposition de la
Reichsbahn.

T

Ally



g

12/15

dy

dy

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 19 mai 1942.

2263

°- Revision des charges des locomotives Nord.-

M.le Directeur Général décide que, quelles que soient les modifications techniques apportées aux tableaux des charges, les limites de tonnage du P.V. 29 seront maintenues inchangées.

C
T

2264

°- Approvisionnements.-

1°- A se rapprochera d'urgence du Commissaire aux Corps gras pour faire le point de la question des contrats de colza, en vue de renseigner le Secrétaire d'Etat aux Communications;

A

2°- A rédigera une protestation contre la baisse de nos attributions en charbon et des expéditions faites entre le 1er et le 15 mai.

A

RECEVE
K
E
D

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL -

du 21 mai 1942.

7 H 3

2265

°- Réponse à la lettre du 18 mai de la W.V.D. (questionnaire statistique :
sur les parcours et les besoins en locomotives dans le régime des :
trains essentiels).-

M (M.DARGEOU) et T (M.HEBERT) prépareront cette réponse avec le :
concours de la Subdivision des statistiques.

M
T
O

2266

°- Camionnage les dimanches et jours fériés.-

*projet en étude de la Com. Int. de l'Europe,
dont le sens de portée particulière*

C répercutera aux Régions jusqu'à l'échelon des circonscriptions :
de trafic les Instructions communes Intérieur-Communications qui pré- :
voient la continuation des services de factage et de camionnage les :
dimanches et les jours fériés.

C

2267

°- Augmentation du pourcentage des wagons immobilisés.-

T chiffrera les différentes causes de cette augmentation et en :
particulier l'incidence des difficultés de réapprovisionnement.

T

2268

°- Réforme du régime des A.W.I.-

M préparera à ce sujet un dossier de principe, avec exemples :
concrets à l'appui, en vue d'une intervention officielle auprès des :
Services économiques allemands, afin de corriger les abus signalés.

M

H
L

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 26 mai 1942.

- 2.269 °- Mutations d'agents au delà de la ligne Nord-Est. :
P interviendra dans le sens indiqué par M.ADAM pour accélérer : P
la procédure d'autorisation. :
-
- 2.270 °- Provisions de dépenses. :
F réunira les Services M, T, V, A et B pour dresser la liste : F
des objets pour lesquels il est utile de pouvoir inscrire des pro- : M
visions de dépenses en vue d'entamer à ce sujet une discussion : T
avec le Contrôle Financier. : V
: A
: B
-
- 2.271 °- Bois. :
A se rapprochera de V pour la répartition des commandes de : A
sciage et des impositions de traverses entre fournisseurs. : V
-
- 2.272 °- Embranchement Peugeot. :
V soumettra au Directeur Général les questions de principe : V
posées à cette occasion. *car l'affaire a été réglée avant* :
le 1^{er} juillet *(concluant)* : D.G.

Ly

Ly 800/5
9

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 28 mai 1942.

2.278 °- Tarif relatif au transport de la glace.-

M. le Directeur Général est d'avis de limiter le champ de la nouvelle tarification envisagée aux relations où le transport de glace est effectivement concerté avec la S.N.C.F. pour mettre à profit l'utilisation du matériel en retour à vide.

C

2.279 °- Réparations dans l'industrie privée.-

M. le Directeur Général décide qu'avant de recourir à toute autre mesure pour augmenter la production des ateliers S.N.C.F. de réparations (embauchages, allongement de la durée du travail) il convient de saturer les ateliers de l'industrie privée, *depuis*

T

occupés par nous les uns

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 8 juin 1942.

Ly

2276

°- Personnel.-

Il y a lieu de veiller, dans tous les Services et Régions, à prononcer la mise à la retraite ou la réforme des agents ~~malades de longue durée.~~ *qui ne peuvent plus assurer leur travail*

: Tous Services.
: Toutes Régions

2277

°- Défense passive.-

Il convient de vérifier dans tous les établissements que la signalisation des itinéraires pour se rendre aux abris est correctement établie.

: Tous Services.
: Toutes Régions

H. Ly

MARK RIVA

Py

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 11 juin 1942.

9

12/6

My

2278

•- Réparation des caténaires.-

A demandera une priorité pour la transformation du cuivre	:	A
récupéré sur les caténaires, <i>après réparation des conséquences</i>	:	V
<i>du bombardement</i>	:	

2279

•- Revision du budget.-

MM.les Directeurs de Services Centraux sont priés de donner:	:	<u>Services Centraux.</u>
leurs propositions de revision budgétaire pour le 10 juillet.	:	

B F K R I V E

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 13 JUIN 1942

18/5
9.

2290°- Trafic.

Il y a lieu, pour le Service C, en liaison avec M :

- 1°- de faire le point de toutes les mesures déjà prises pour accélérer les déchargements et d'étudier dès maintenant la constitution d'équipes de déchargement avec le concours des autorités locales,
- 2°- de demander la généralisation d'une garde de camionnage le dimanche,
- 3°- de préparer tous arguments en vue du développement de l'utilisation des camions sur les petites distances.

C
M

—
Ly

SEVRES
K
E
M

RECTIFICATIF

au Mémento N° 2.281 - Cantines - de la Conférence du Directeur Général
du 20 Juin 1942

Il y a lieu de substituer au texte qui a été distribué le
texte ci-après :

2.281° - Cantines

B et P examineront avec les représentants :
des Services M, T, V, F les conditions d'impu-
tation au budget du déficit des cantines (can-
tines des agents du cadre permanent et can-
tines des apprentis).

B
P
M
T
V
F

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 22 Juin 1942

particulièrement

[Handwritten signature]
B. 20/6/42
[Handwritten initials]

2.282° - Amélioration de la rotation du matériel -

M. MAROIS signalera à M. SCHWARTZ parmi les mesures à prendre :

1°) obligation pour les mines de procéder au chargement des wagons pendant les 7 jours de la semaine;

2°) application d'office aux Réseaux d'intérêt local des dispositions arrêtées pour la S.N.C.F. (Frais de stationnement, libération des wagons etc...)

C
M

2.283° - Locomotives DIESEL électriques -

T préparera une note pour M. CLAUDON au sujet des demandes de A.E.G. et de H.V.D. en ce qui concerne les deux locomotives DIESEL électriques réservées au Méditerranée-Niger.

T

2.284° - Abris de défense passive -

V examinera si la fermeture prochaine de certains chantiers permettra de libérer du personnel et des matériaux susceptibles d'être utilisés pour la construction des abris.

V

2.285° - Service des trains de marchandises -

M et T examineront les dispositions à prendre du fait des nouveaux prélèvements de machines et de wagons :

- Adaptation de la charge des trains à la puissance des machines; utilisation au maximum des locomotives lourdes; création
- de trains facultatifs, etc...

M
T

DECISIONS

de la Conférence du Directeur Général du
23 Juin 1942

Handwritten signature

23/6/42

2.286° - Défense anti-aérienne (Memento LEDUC - NIVELET) -

La S.N.C.F. ne pourra ^{it} remettre, à la H.V.D., la monnaie-
matière correspondant aux travaux exécutés par les
entreprises allemandes, qu'après réception de contin-
gents supplémentaires, ^{à condition} les disponibilités actuelles
étant réservées aux constructions d'abris pour le per-
sonnel français.

M

V

2.287° - Main d'oeuvre -

^{à la note remise}
~~En Remettant, sur sa demande, au Secrétaire d'Etat~~
aux Communications, ~~des suggestions concernant un~~
^{Just un} détachement éventuel d'agents en ALLEMAGNE, la
S.N.C.F. a indiqué les principales conséquences qui
en résulteraient pour le service.

DGA

T

M

étude

Il y a lieu de préparer, dès maintenant, ^{et d'urgence} une
~~note~~ ^{note} détaillée et chiffrée ~~sur~~ l'incidence de ces
détachements dans les Services M.T., Ex. et V.B., ^{en}
~~établissant une justification chiffrée de nos besoins à cet égard~~

V

P
B

2.288° - Programme de trains essentiels -

Aucune étude sur les trains essentiels ne
doit être remise à la H.V.D. PARIS sans qu'il soit
précisé qu'il s'agit des trains désignés comme tels
par les seules Autorités allemandes; la S.N.C.F.
qui n'a pas été appelée à discuter le projet ne
doit pas paraître lui donner son approbation, ^{et dans}

M

T

C

au contraire marquer explicitement que ce programme est maintenant insuffisant

2.289° - Prélèvement de locomotives (6^{ème} tranche) -

Une Commission présidée par M. ARMAND
étudiera les mesures qu'il y aura lieu de prendre
en commun par les Services Ex. et M.T. pour assu-
rer l'utilisation des machines.

M

T

Armand

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

du 25 juin 1942

Handwritten scribbles and initials in the top right corner.

My
utiliser
2290 - Création éventuelle d'un atelier de réparation des S.N.C.F. de wagons français en Allemagne.-

Dans le cas où ce projet prendrait corps, T étudiera les mesures corrélatives : stocks de matières, outillage à prévoir, encadrement du personnel, etc.

$\frac{T}{P}$

2291 - Liquidation des frais de location des wagons S.N.C.F. utilisés par les Allemands.-

et un questionnaire
O préparera une note permettant d'apprécier la valeur de la proposition faite par le Président MUNZER.

$\frac{O}{M}$
T

2292 - Répercussion du prélèvement de voitures à voyageurs.-

M préparera une note en montrant les effets suivant que la Z.O. et la Z.N.O. participent ou non à la fourniture de ces voitures.

$\frac{M}{C}$
T

2293 - Utilisation éventuelle des wagons trémies aux transports commerciaux.-

V et M examineront cette question de concert.

$\frac{V}{M}$

2294 - Relevage des voie du triage de Lens.-

V préparera le projet en tenant compte des sujétions particulières à l'exécution des travaux -période et délai- d'exécution-

$\frac{V}{M}$

20/15
20/19

Ly

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 29 juin 1942.

2294 •- Tarifs.-

C préparera un exposé au Secrétaire d'Etat aux Communications :
précisant les motifs qui obligent à saisir la H.V.D. des proposi- :
tions de tarifs. :

C

Ly

:
:
:
:
:
:
:
:
:
:

B F K R I V E S

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 11 juillet 1942.

H
L

2297 °- Chauffage des locaux pour la campagne 1942-1943.- :

M. LECLERC DU SABLON, d'accord avec A et les différents Services, préparera les instructions nécessaires pour respecter le maximum de température fixé par le Répartiteur. :

M. LECLERC DU SABLON.

A

2298 °- Embauchage de personnel féminin.- :

Il y a lieu, pour T, de procéder dès maintenant à un embauchage de personnel féminin dans la mesure où ces embauchages permettront de dégager du personnel apte à participer à la réparation et à l'entretien du matériel. :

T

P

2299 °- Liaison avec les Services de l'Equipement National en matière de gares routières.- :

V (M. LEDUC) entrera à ce sujet en relation avec M. BOUTET et avec les Services de l'Equipement National, pour s'assurer que le point de vue S.N.C.F. puisse être indiqué en temps utile. :

V

dy

*H. b.
dy*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 13 juillet 1942.

2300

•- Réduction de la vitesse.-

M et T feront étudier par la Commission présidée par M. ARMAND les suggestions faites par la Commission consultative des approvisionnements en matière de réduction de la vitesse des trains.

M
T

2301

•- Réduction des transports en service.-

T et V poursuivront la réalisation des mesures à prendre pour réduire le parc utilisé aux transports en service.

T
V

Ally

Ally

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 16 juillet 1942.

2502 °- Liaison entre Services.-

L'attention des Services est appelée sur l'intérêt, pour chaque Service fonctionnant comme Directeur dans l'étude d'une question, de prendre toutes les consultations utiles auprès des autres Services intéressés et de mentionner leur accord sur les minutes soumises au Directeur Général.

Tous Services

2503 °- Parc.-

T dressera le tableau des intégrations de wagons au parc depuis le 10 juin 1942.

T

M

2504 °- Dépose de voie.-

O, en liaison avec V, préparera le dossier à soumettre aux Autorités allemandes en vue du remboursement de ces prestations par l'intermédiaire du Colonel de BEAUVILLE, avec l'accord du Secrétaire d'Etat aux Communications.

O

V

*Copie donnée
à M. Faulet
18/7/42*

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 24 JUILLET 1942

2805 °- Utilisation du parc des wagons de service.-

Une Commission M (M. BURON), T (M. VEQUE) et V (M. NEROUT) se réunira pour régler l'utilisation du parc de service par les Services V.B. et M.T. dans le sens suivant, *de façon à libérer le maximum de wagons du parc commercial :*

1°- mise à la disposition des Services M.T. de wagons V.B. utilisables aux transports de service des Etablissements de la Traction ;

2°- utilisation intensive des wagons V.B. à la faveur d'une répartition entre Régions et Arrondissements pour l'exécution des transports V.B. ;

Cette Commission fera des propositions à M. le Directeur Général d'ici le 30 courant.

M

T

V

M *25/7* *9.*

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 30 JUILLET 1942

30
2
B 11/7
9

2806 •- Statistiques.-

Copie remise à
M. Bidet le
11/8/42
J. Schiff

O chiffrera le coût des statistiques demandées par les différents départements ministériels (Ravitaillement, Economie Nationale, Production Industrielle, etc..) en vue d'en demander s'il y a lieu le remboursement.

10

2807 •- Coordination fer-eau.- (rapport de trafic de fer sur l'eau)

de

C fera le point de toutes les mesures prises et de toutes les études faites à ce sujet depuis 18 mois et soumettra le résultat de ce travail à M. le Directeur Général.

C

2808 •- Utilisation intensive des wagons de particuliers.-

M et Cse rapprocheront de la S.G.W. à ce sujet et soumettront des propositions concrètes à M. le Directeur Général pour le 3 août.

M, C

RECEIVED
15/8/42

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 3 août 1942.

8/5/9.

2310 - Fourniture de wagons aux houillères.

Le coefficient "Buron" sera maintenu jusqu'à nouvel avis:
à 2 ± 5%.
Il sera rendu compte au Ministre du résultat de la der-
nière semaine.

M

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 7 août 1942.

7 AB

2312 •- Tarifs.-

Il y a lieu pour C de proposer la suspension de toutes les
réductions prévues aux tarifs d'exportation.

:
:
:
:
:
:
:

C

D

EXHIBITIVES

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 11 Août 1942

H
7

2813

- Recommandation aux voyageurs

Le Secrétariat Général fera le nécessaire pour que l'attention du public soit appelée, par la voie d'articles dans la presse, sur l'entr'aide que les voyageurs doivent s'apporter, dans la période difficile actuelle, afin d'atténuer à ceux qui n'ont pu trouver de place assise, la fatigue de trop longues stations debout.

: Secrétariat
: Général
: M
: C

2814

- Remboursement des matières par les Autorités occupantes

A préparera une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications pour lui rappeler la question du remboursement des matières et lui demander de faire une nouvelle démarche en vue de provoquer l'intervention de la Délégation de WIESBADEN à la Commission d'Armistice.

: A
: O
: T

D

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 13 Août 1942

f 3
10

2315

- Aménagement des heures de service pendant l'hiver :
1942 - 1943, en vue de réduire la consommation de :
l'énergie électrique. :

: M. LECLERC
: du SABLON

La S.N.C.F. règlera la question, notamment
en ce qui concerne la suppression de la semaine
anglaise, lorsqu'on sera fixé sur les dispositions
* envisagées, par les Pouvoirs Publics à ce sujet.

: P
:
:
:

CONFIDENTIEL

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 17 Août 1942

[Handwritten signature]

2.318°.- Protection des agents de conduite des machines

T établira, en liaison avec P, un résumé de ce qui a déjà été fait pour assurer la protection des agents de conduite des machines contre les attaques aériennes.

[Handwritten mark]

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 14 Août 1942

2316

Chômage du 15 Août

de la zone occupée

T donnera des instructions afin que soit maintenu le Samedi matin 15 Août, dans les grands ateliers de réparations de matériel moteur et roulant, un service suffisamment étoffé pour éviter des retards dans les travaux en cours.

T

Les heures ainsi faites seront imputées sur le contingent de 70 heures et payées au taux majoré de 25 %.

P

2317

Billets-matières

A préparera, en se rapprochant de F, une lettre au Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, demandant que l'on examine l'institution, pour les billets-matières des produits ferreux, d'un système de dépôt en banque et d'ouverture d'un compte permettant de tirer sur ce dépôt, analogue à celui qui fonctionne déjà pour les points textiles.

A

F

*14
6
[Signature]*

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 31 AOUT 1942

—

Ly *13/4*

2321 •- Retards de transbordement.-

M. appellera l'attention des Régions sur la
nécessité, pour les Services de l'Exploitation,
de faire appel aux disponibilités en personnel
des Services voisins en cas d'embouteillage des
transbordements.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SEMI
RIVES
M
B
RIVES

—

Cg

Paris, le 8 avril 1941.

Col.

Nm
83

La modification suivante est à faire à la plume :

I - Division Centrale des Affaires Commerciales
Générales (Cg).

Intercaler, entre les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas, le
texte suivant :

- Examen des candidatures des attachés qui sont
ou peuvent être destinés à la branche commer-
ciale.

Les agents porteront, en marge de la Note Géné-
rale précitée, la mention : "Modifiée par le Recti-
ficatif n° 1, du 20 mars 1941".

Le Directeur Général.
R. LE BESNERAIS.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 Août 1942

dy

2.319°-Installation de garages de bicyclettes -

C examinera l'intérêt qu'il pourrait y avoir, pour la S.N.C.F., à favoriser la création de garages de bicyclettes à proximité des gares.

C
M

*à propos de
bicyclette*

2.320°- Construction d'abris pour le personnel -

M. LEGUILLE fera une nouvelle démarche auprès de la H.V.D. pour insister, tout particulièrement, sur la nécessité de donner suite à la construction d'abris pour le personnel. M. LEGUILLE rendra compte de sa démarche à M. le Directeur Général.

AD

M. LEGUILLE
V
M
T

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

DU 1er SEPTEMBRE 1942

Lij 8/19/42

2322 °- Eclairage des triages.-

M, d'accord avec V, se préoccupera de
demander les dérogations utiles pour l'éclairage
de nuit des triages, *et de faire intervenir le D.G.*
si c'est un cas

M, V

M

RECEIVED
SERVICES

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 11 septembre 1942.

Ly 12/9

2323 *- Parc.-

M mentionnera, dans la lettre adressée chaque semaine au Secrétaire d'Etat aux Communications au sujet de la situation du parc, la balance des échanges franco-allemands en wagons.

M

2324 *- Charbon.-

A, d'accord avec T, préparera pour le 14 au matin une Note saisissant le Secrétaire d'Etat aux Communications de la situation des réceptions de charbon et du stock S.N.C.F. pour la période du 1er au 10 septembre. *Seu tient de perspective pour le mois octobre - la même note sera prêt de communication à l'Allemagne pour octobre*

A

T

2325 *- Pertes de marchandises en cours de transport.-

A, en liaison avec C et X, préparera, comme suite à la réunion qui a eu lieu le 11 à ce sujet, une nouvelle note confirmant le point de vue S.N.C.F.

A

C

X

2326 *- Dépôt de Fives.-

V et T mettront d'urgence au point le projet d'amélioration du dépôt de Fives.

V

T

2327 *- Boulayo

V précisera avec le bureau un observatoire sur le pays préparé par la Cti de C^o

V



DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 25 septembre 1942.

Handwritten notes:
26/9
7

2328 •- Personnel.-

P fera faire une démarche directe à Vichy auprès du Ministère
compétent pour obtenir que les logements des agents S.N.C.F. ne
soient pas réquisitionnés en cas de mutation afin que les agents
puissent les céder à leurs successeurs.

P

2329 •- Etudes d'organisation.-

M recherchera les études d'organisation des services de grandes
gares qui pourraient être confiées à M.PLANUS en collaboration avec
des experts S.N.C.F.

M

2330 •- Charbon.-

A s'occupera activement d'obtenir ^{l'accélération de} ~~de pouvoir attribuer~~ 20.000 t.
environ à la zone non occupée sur les 50.000 t. allouées pour rele-
ver le stock.

A

2331 •- Etudes électriques.-

A (M.CHAMAYOU) déposera un rapport sur sa visite à l'Office
Central des questions électriques de Munich.

A (M.CHAMAYOU).

ff^h Ly

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

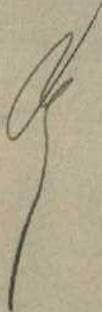
du 1er octobre 1942.

2332

•- Programme de construction de matériel P.V.-

Une Commission M, T, V, C élaborera d'ici le 15 novembre les conditions principales (vitesse limite, freinage, empattement, charge utile, surface, nombre de types...) à remplir par le matériel P.V. à commander à l'avenir.

M
T
V
C



23V19

24

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 8 octobre 1942.

14/10
q.

2352 - Approvisionnements.

M.le Directeur Général adjoint réunira tous les
jeudis à 16 h.30 une conférence "approvisionnements" à
laquelle participeront M.LECLERC DU SABLON et les
Services T, V, A et O.

:
:
: M.LECLERC
: DU SABLON.
:
: T
: V
: A
: O
:

15110
SERVICES

H. de

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL

du 6 novembre 1942.

7

2.336 °.- Manutention des containers.-

C préparera d'urgence une modification au tarif P.V. 29 en vue d'imposer aux clients la charge d'effectuer les manutentions de containers, qu'ils soient vides ou chargés.

C

B E K

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 16 novembre 1942.

4338

Ly
du

°- Restrictions de trafic.-

Il y a lieu de préavisser avant mise en vigueur le Ministère des Communications de toutes les mesures d'ordre général relatives aux restrictions de trafic.

C
M

°- Retenues de places.-

M. le Directeur Général demande à M de lui soumettre d'urgence les résultats de l'étude qui lui a été demandée au sujet des catégories de priorité à établir entre les voyageurs pour les retenues de place.

2329

M

RIVES

DECISIONS
de la Conférence du Directeur Général
du 21 Novembre 1942

Handwritten signature and date: 21/11

2.341°- Réprise par la S.N.C.F. de la direction des Ateliers d'HELLEMMES -.

Le Service T préparera un projet de lettre au Ministre lui demandant d'intervenir auprès du Général KOHL, les négociations menées directement par la S.N.C.F. avec la H.V.D. de BRUXELLES n'ayant pas abouti.

T

2.342°- Parc des locomotives -

Comme suite à l'entretien de M. HEBERT et de M. FAVIERE du 20 Novembre, le Service T préparera un projet de lettre au Directeur des Chemins de fer au Secrétariat d'Etat aux Communications exposant la situation actuelle du parc depuis les derniers prélèvements et les difficultés qui en résultent pour l'exécution du service.

T

2.343°- Renseignements sur les budgets d'exploitation et d'établissement -

M. le Directeur Général rappelle que les renseignements demandés par les Services du Ministère sur les budgets d'exploitation et d'établissement ne doivent être fournis que par l'intermédiaire du Service B.

M
T
V
C
P

2.344°- Mise en service remorques KULMEYER -

T tiendra à la disposition du Service C un premier contingent de 1.000 litres de gas-oil.

T
C

2.345°- Augmentation de la durée du travail (Dépêche ministérielle du 18 Novembre) -

Le Service P préparera un ^{nouvelle} projet de réponse au Ministre lui demandant que la durée du travail soit appliquée à l'ensemble des Services de la S.N.C.F.

P

2.346°- Difficultés de traction en Z.O. -

Le Service T établira un memento de l'entretien

de M. LEGUILLE avec l'O.R.R. ARENDT au sujet des
difficultés actuelles de traction en Z.O.

T

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 1er décembre 1942.

2346 •- Relations avec le Ministère.-

Il y a lieu de réserver l'avis du Directeur Général pour toutes les questions de principe dont l'étude est demandée aux Services de la S.N.C.F. par les Services des Communications.

Tous Services
Centraux.

2347 •- Manutentions.-

Une Commission des Services M (M. LONG), T (M. PICARD), P (M. GIRARDEAU) et O (M. FEHUET) étudiera l'opportunité de la création d'une filiale pour les opérations de manutention et de nettoyage.

M
T
P
O

2348 •- Huiles surchauffe.-

T, d'accord avec A, préparera une lettre à la H.V.D. au sujet de l'incidence du manque d'huile surchauffe sur la consommation de charbon de traction.

T
A

+ 1 copie pour le Directeur Général $\frac{4}{12}$

DECISIONS
de la Conférence du Directeur Général
du 3 décembre 1942.

4/12
2

- 2349 1°- Modification des horaires sur les lignes bombardées.

On examinera les modifications ^à apportées aux horaires de façon à ~~assurer, contre les attaques~~ ^{assurer, dans la mesure du possible, la sécurité des voies aériennes} d'aviation, une sécurité aussi complète que possible : Régions Nord et Ouest
 du personnel. On essaiera également de mettre en queue des trains des observateurs qui seront chargés de prévenir le mécanicien.
- 2350 2°- Surveillance des rotondes.

On rappellera les instructions pour la surveillance permanente des rotondes des dépôts, ^{dans la durée} ~~de~~ : Toutes régions
- 2351 3°- Augmentation de la durée du travail dans certains ateliers.

Jusqu'au 1er janvier 1943, date à laquelle se fera une application uniforme de l'augmentation de la durée du travail, on pourra porter celle-ci à 54 heures par semaine, sans compensation, dans les ateliers où ce sera ~~vraiment~~ nécessaire. : Services T et V
: Toutes régions
- 2352 4°- Recrutement des anciens mineurs libérés.

Un certain nombre d'anciens mineurs sont libérés par suite de la démobilisation de l'armée. On ~~essaiera de les reprendre~~ ^{essaiera de les reprendre} immédiatement comme auxiliaires, sans attendre que leur situation administrative ait été complètement réglée. : Services M, T, V, P
: Toutes régions.

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 18 décembre 1942.

Key

By J. G. [unclear]

2353 - Pertes dans les transports de vin.

M se préoccupera de la question en rétablissant des équipes spéciales de "révision de calage".

M

2354 - Transports TODT.

M interviendra auprès de la H.V.D. pour demander un contingentement des transports TODT à destination de Bordeaux et de La Rochelle, pour permettre de dégager ces deux gares.

M

2355 - Approvisionnements.

1°- A fera une démarche pressante auprès de la Production Industrielle (M. DELOREME) pour demander une attribution supplémentaire de charbon pour la S.N.C.F.- Cette démarche sera appuyée d'une lettre au Ministre à la signature de M. le Président.

A

2°- A et T organiseront la récupération des déchets de mica.

A
T

Alu

DECISION DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 28 décembre 1942.

2.356° - Recrutement des attachés en 1943.

P soumettra à M. le Directeur Général les contingents d'attachés
à recruter pour 1943.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

P
D.G.

Alu
Alu

BLANK FILE

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 29 décembre 1942.

13.9.11/16
7

Ly
AG

2357 °- Imputations budgétaires.-

M. le Secrétaire Général décidera des conflits qui peuvent
s'élever entre les Services en matière d'imputation budgétaire.
Il en informe au D.G. et dans le cas l'impression.

M. FILIPPI.

2358 °- Rails.-

V. saisira le Ministre de la question du type des rails à
approvisionner soulevée par la H.V.D.

V